

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 mars 2017

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-sept le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

TRAVAUX DE  
REAMENAGEMENT  
DE L'ALLEE  
GENEVIEVE  
ANTHONIOZ DE  
GAULLE, DU  
PARVIS DE L'EGLISE  
ET DE LA RUE JEAN  
MOULIN AUX  
LILAS : DEMANDE  
DE SUBVENTION AU  
TITRE DE LA  
RESERVE  
PARLEMENTAIRE.

#### PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Delphine PUIER, Guillaume ROUSSEAU, Irina SHAPIRA, Frédérique SMADJA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Mathieu AGOSTINI, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Madeline DA SILVA par Sandie VESVRE, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Guillaume LAFEUILLE par Irina SCHAPIRA, Manuel ZACKLAD par Camille FALQUE, Marie-Geneviève LENTAIGNE par Mathieu AGOSTINI, Christophe RINGUET par Jean-François DEBYSER.

ABSENTS EXCUSES : Georges AMZEL

SECRETAIRE :  
Nathalie BETEMPS

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20170329-D51-17-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017**

**OBJET : TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ALLEE GENEVIEVE ANTHONIOZ DE GAULLE, DU PARVIS DE L'EGLISE ET DE LA RUE JEAN MOULIN AUX LILAS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE.**

**LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1111-9 et 10,  
**VU** le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999,

**CONSIDERANT** que, dans le cadre de la finalisation de la ZAC Centre-Ville des Lilas, il est prévu de réaliser la réfection et l'aménagement d'espaces publics pour l'achèvement du mail Anthonioz de Gaulle et la réalisation du parvis au droit de l'église rue Jean Moulin (allée Anthonioz de Gaulle, une partie importante de la rue Jean Moulin en pleine largeur, la rue Jean Moulin en demi-chaussée entre le 8 rue Jean Moulin et l'allée du Chanoine Piquet),

**CONSIDERANT** que ces travaux, d'une durée estimative de 8 mois comprennent l'aménagement d'une partie de l'allée Anthonioz de Gaulle, du parvis de l'église, du presbytère et de la rue Jean Moulin (partie comprise entre les rues de Paris et Esther Cuvier),

**CONSIDERANT** qu'au-delà des travaux programmés dans le cadre de la ZAC, l'état de la rue Jean Moulin à l'issue des chantiers de construction nécessitera une requalification totale et que, pour des raisons de cohérence de réalisation et de suivi des travaux, la Ville des Lilas assurera seule la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

**CONSIDERANT** que pour ce faire, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de répartition financière avec l'Etablissement public territorial Est Ensemble a été approuvée par le Conseil municipal du 7 décembre 2016,

**CONSIDERANT** que le montant total de l'opération est estimé à 855 000 € HT (dont travaux : 800 000 € HT et prestations intellectuelles : 55 000 € HT),

**CONSIDERANT** que le financement de cette opération sera assuré par l'Etablissement public territorial Est Ensemble à hauteur de 436 796 € HT,

**CONSIDERANT** que la participation de la Ville des Lilas est estimée à hauteur de 418 204 € HT,

**CONSIDERANT** qu'au titre de la réserve parlementaire et sur proposition de Monsieur Claude BARTOLONE, Président de l'Assemblée Nationale, il est possible d'obtenir l'octroi d'une subvention de 123 000 € pour le financement de cette opération,

**CONSIDERANT** que pour bénéficier de ladite subvention, le Conseil municipal doit approuver la nature et le montant de l'opération et d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir ladite subvention,

**VU** le budget communal,

**VU** le rapport du représentant légal,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 : SOLLICITE** l'octroi d'une subvention de 123 000 € au titre de la réserve parlementaire pour le financement des travaux de réaménagement de l'allée Geneviève Anthonioz de Gaulle, du parvis de l'église et de la rue Jean Moulin aux Lilas.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à percevoir ladite subvention.

Accusé de réception en préfecture 093-219300456-20170329-D51-17-DE Date de télétransmission : 30/03/2017 Date de réception préfecture : 30/03/2017
---

**ARTICLE 3 :** DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie conforme

Le Maire des Lilas,

**Daniel GUIRAUD**



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **30 MARS 2017**
- et de son affichage le **31 MARS 2017**  
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

**34 Voix pour**

..... **Voix contre**

..... **Abstention(s)**

..... **Pas part au vote**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20170329-D51-17-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

